# ANNEXE I

## PÉRIODES DE GARANTIE ET SUPPORT TECHNIQUE DU FABRICANT OLI S.A.

Cette annexe concerne les périodes de garantie et le support technique fournis par OLI – Sistemas Sanitários, S.A., en tant que fabricant, sans remplacer les droits légaux de l'acheteur devant OLI France S.A.S., en tant que vendeur, ni les réglementations obligatoires applicables aux consommateurs.

### 1. Objectif, identification du garant et articulation avec le GCS

1.1. Cette annexe est émise par OLI – Sistemas Sanitários, S.A., une société commerciale constituée en droit portugais, dont le siège social est situé à Travessa do Milano, Esgueira, 3800-314 Aveiro, Portugal, ci-après désignée « OLI S.A. » ou « Fabricant ».

1.2. OLI France S.A.S. intervient en tant que vendeur des PRODUITS sur le marché Français lors des ventes régies par les Conditions générales de vente (« CGDV »), sauf stipulation contraire écrite.

1.3. Aux fins de la présente Annexe, OLI S.A. agit en tant que fabricant de produits sous la marque OLI et, le cas échéant, en tant que garant, uniquement en ce qui concerne les produits, délais, conditions, exclusions et procédures prévues dans la présente.

1.4. OLI France peut agir comme point de réception, de transmission ou de gestion des demandes d'assistance couvertes par cette annexe, sans que cela ne modifie l'identité du garant ni que ce soit transformé en garant du fabricant.

1.5. Rien dans cette annexe n'exclut, limite, remplace, suspend ou porte préjudice aux droits légaux obligatoires que l'acheteur, le CLIENT ou le consommateur peuvent exercer à l'encontre d'OLI France S.A.S.,, en tant que vendeur.

1.6. La présente annexe fait partie des CGDV et doit être interprétée conjointement avec celles-ci. Les CGDV régissent l'achat et la vente, les commandes, la livraison, le prix, le paiement, les réclamations devant le vendeur et les autres obligations d'OLI France ; cette annexe régule les périodes de garantie et le support technique d'OLI S.A. prévus dans la présente.

1.7. Sauf définition spécifique, « CLIENT », « PRODUIT » et « PRODUITS » ont la signification définie dans les CGDV

### 2. Produits couverts et périodes de garantie

2.1. Les délais de garantie du fabricant applicables aux produits fabriqués et commercialisés sous la marque OLI sont ceux expressément indiqués dans le tableau suivant, sans préjudice des droits légaux de l'acheteur ou du consommateur, des conditions particulières acceptées par OLI S.A. ou des règles obligatoires applicables.

| PRODUIT | PÉRIODE DE GARANTIE |
|---|---|
| Citernes intérieures de chasse, structures pour modet, lavabo et urinoir | 10 (dix) ans |



**Regiplast**
ZAE Avenue Louis Suder, BP 246
24052 PERIGUEUX CEDEX, France

T (+33) 5 53 03 82 00
https://www.oli-world.com/fr/

**OLI – Sistemas Sanitários, S.A.**
Travessa do Milão, Esgueira
3800-314 Aveiro, Portugal

**T** (+351) 234 300 200
Appel vers le réseau fixe national
**F** (+351) 234 300 210
www.oli-world.com
geral@oli-world.com

| PRODUIT | PÉRIODE DE GARANTIE |
|---|---|
| Autoclismes externes | 5 (cinq) ans |
| Mécanismes, robinets à flotteur et vannes de chasse d'eau | 10 (dix) ans |
| Composants électroniques, artefacts, pièces à porte rapide, joints en caoutchouc ou matériaux similaires, boutons/poussoirs à la fleur | 3 (trois) ans |
| Plaques de contrôle | 3 (trois) ans |
| Vasque sanitaires | 5 (cinq) ans |
| D'autres produits de la marque OLI, y compris les robinets, les bacs de douche et les systèmes Olifilos/drains | 3 (trois) ans |

2.2. Les périodes indiquées comme périodes de garantie produit incluent, selon le cas, des garanties juridiques, contractuelles ou commerciales. L'indication d'une période coïncidant avec la garantie légale ne constitue pas, en soi, une garantie commerciale indépendante.

2.3. Les produits non identifiés dans le tableau précédent, même s'ils sont commercialisés par OLI France S.A.S., sont soumis, le cas échéant, aux conditions de garantie du fabricant ou titulaire de la marque concerné.

2.4. Les dispositions du paragraphe précédent ne portent pas préjudice aux droits légaux de l'acheteur envers OLI France S.A.S en tant que vendeur.

**3. Démarrage, épreuves, durée et pièces de rechange**

3.1. Les périodes de garantie commencent à la date d'achat du produit par le premier utilisateur final.

3.2. Le document de vente identifiant le produit OLI, la date d'achat et, le cas échéant, le numéro de série, le lot ou la référence équivalente, constitue une preuve de la date de début de la garantie. En l'absence de document suffisant, OLI S.A. peut demander des éléments raisonnables supplémentaires d'identification du produit et la date d'achat.

3.3. En cas de vente, de transfert, de remplacement d'utilisateur ou de changement de propriétaire ultérieur, la période de garantie ne se poursuit que pour la période restante, les autres conditions restent inchangées.

3.4. La garantie applicable s'étend également aux pièces de rechange qui remplacent des pièces défectueuses jusqu'à la fin de la période de garantie accordée au produit dont elles font partie ou jusqu'à 2 (deux) ans après son application, si la période restante du produit est inférieure à 2 (deux) ans, sauf disposition obligatoire contraire.

3.5. La réparation ou le remplacement du produit, du composant ou de la pièce ne renouvelle, ne redémarre pas et ne prolonge pas la période de garantie initiale du produit, sauf disposition obligatoire contraire.

**4. Garantie de disponibilité des pièces détachées pendant 25 ans**

4.1. Sans préjudice des périodes de garantie légales, contractuelles ou commerciales applicables, OLI S.A. garantit, en ce qui concerne les produits fabriqués et commercialisés sous la marque OLI, la disponibilité



**Regiplast**
ZAE Avenue Louis Suder, BP 246
24052 PERIGUEUX CEDEX, France

T (+33) 5 53 03 82 00
https://www.oli-world.com/fr/

**OLI – Sistemas Sanitários, S.A.**
Travessa do Milão, Esgueira
3800-314 Aveiro, Portugal

**T** (+351) 234 300 200
Appel vers le réseau fixe national
**F** (+351) 234 300 210
www.oli-world.com
geral@oli-world.com

des pièces détachées pendant 25 (vingt-cinq) ans, comptabilisée à compter de la date d'achat par le premier utilisateur final.

4.2. Cette obligation vise à permettre la maintenance ou la restauration du fonctionnement normal du produit, sous réserve de la disponibilité des pièces OLI originales ou, lorsque la pièce initialement installée a été remplacée, de l'abandon ou de la mise à jour technique, par des pièces compatibles et techniquement et fonctionnellement équivalentes.

4.3. La garantie de disponibilité des pièces ne confère pas le droit de livrer la même référence, version, conception, finition, matériau, technologie ou pièce précédemment installée, ni au remplacement complet du produit, à condition que la pièce mise à disposition assure une compatibilité, une sécurité et une fonctionnalité substantiellement équivalentes, conformément à la documentation technique applicable d'OLI S.A.

4.4. Pendant la période de garantie légale, contractuelle ou commerciale applicable, les coûts de réparation, de remplacement ou de fourniture des pièces sont déterminés par le régime de garantie correspondant. À la fin de cette période, les pièces couvertes par la garantie de disponibilité peuvent être achetées par le CLIENT ou l'utilisateur final au prix en vigueur à la date de la commande, sauf accord écrit contraire ou règle obligatoire applicable.

4.5. La garantie de disponibilité des pièces ne constitue pas une garantie de durabilité du produit, ni ne renouvelle, ne prolonge ou prolonge, en soi, les périodes de garantie légales, contractuelles ou commerciales pour le produit, les pièces réparées, remplacées ou achetées.

**5. Conditions d'installation, d'utilisation, de stockage et d'entretien**

5.1. La garantie applicable ne peut être invoquée que si le PRODUIT a été installé, paramétré, utilisé, stocké et maintenu conformément aux instructions d'assemblage, catalogues, manuels, fiches techniques et autres documents mis à disposition par OLI S.A. ou OLI France S.A.S., y compris les informations disponibles en www.oli-world.com.

5.2. Dans les cas où la documentation OLI est omise, l'installation doit se conformer aux normes, règles techniques, bonnes pratiques professionnelles et législation applicables au type d'appareil, mécanisme, système ou composant en question.

5.3. Les PRODUITS doivent être stockés dans un lieu sec et protégé, adapté à leur nature, dans des conditions qui ne compromettent pas l'intégrité, la sécurité, la performance ou l'apparence.

5.4. L'applicabilité de la garantie dépend d'un usage normal et approprié, dans des conditions de fonctionnement compatibles avec la documentation technique, y compris la pression, la température, le fluide, l'environnement, le système et d'autres paramètres pertinents.

5.5. Lorsque des tuyaux de décharge ou des composants équivalents sont utilisés pour des liquides autres que l'eau principale, les normes de résistance des matériaux applicables, y compris le polyéthylène, le polypropylène, le polychlorure de vinyle ou d'autres matériaux pertinents, doivent être respectées.

5.6. PRODUITS incomplets, endommagés ou manifestement défectueux au moment de l'installation ou lors des tests de pression, d'étanchetie ou de fonctionnement ne doivent pas être installés, utilisés ou entretenus en service.

**6. Système technique intégré, pièces d'origine et compatibilité**

6.1. Les produits de marque OLI sont conçus, testés et validés par OLI S.A. en tant que système technique intégré, développé pour fonctionner avec des pièces OLI originales ou avec des composants conformes aux spécifications techniques et aux exigences de compatibilité contenues dans la documentation applicable.



**Regiplast**
ZAE Avenue Louis Suder, BP 246
24052 PERIGUEUX CEDEX, France

T (+33) 5 53 03 82 00
https://www.oli-world.com/fr/

**OLI – Sistemas Sanitários, S.A.**
Travessa do Milão, Esgueira
3800-314 Aveiro, Portugal

**T** (+351) 234 300 200
Appel vers le réseau fixe national
**F** (+351) 234 300 210
www.oli-world.com
geral@oli-world.com

6.2. Le marquage CE, la certification, l'approbation ou la déclaration de conformité de produits ou composants tiers ne constituent pas en soi une garantie de compatibilité ou d'interopérabilité avec les produits OLI.

6.3. Sans préjudice des droits obligatoires des consommateurs, les défauts, anomalies, dysfonctionnements, non-conformités, dysfonctionnements ou dommages, qu'ils soient propriétaires ou causés à des tiers, qui résultent de la combinaison, de l'intégration ou de l'utilisation du PRODUIT avec des produits, pièces, composants ou accessoires ne respectant pas les spécifications techniques ou les exigences de compatibilité d'OLI S.A. sont exclus de cette garantie.

6.4. Aux fins d'évaluation de la compatibilité, la documentation technique d'OLI S.A. relative au produit, à la pièce, au système ou à la gamme concernée prévaudra.

**7. Exclusions de garantie**

7.1. La garantie ne couvre pas les défauts, anomalies, non-conformités, dysfonctionnements ou dommages prouvés résultant de :

a) accident, chute, incendie, inondation, décharge électrique, phénomène externe, force majeure, utilisation inappropriée ou abusive, mauvaise manipulation, négligence, manque d'entretien ou non-respect des conditions de fonctionnement environnementales ;

b) l'installation, l'assemblage, la paramétrisation, la conservation ou l'entretien effectués en désaccord avec les instructions, documents techniques, manuels ou bonnes pratiques applicables ;

c) utilisation de pièces, accessoires, produits ou composants incompatibles avec les spécifications d'OLI S.A. ;

d) modifications, démontages, reprogrammations, modifications ou interventions non autorisées affectant l'intégrité, la conception, la paramétrisation, la sécurité ou la conception originale de l'assemblage OLI ;

e) casser le sceau de garantie, retirer l'étiquette, altération du marquage, de la référence, du numéro de série ou de l'élément d'identification ;

f) assistance, réparation ou remplacement effectuée par des tiers non autorisés par OLI S.A., OLI España, S.L.U. ou un centre technique certifié ;

g) déclarations, instructions, promesses, garanties ou conditions d'utilisation communiquées par un vendeur, revendeur, installateur ou tiers en désaccord avec la documentation technique officielle d'OLI S.A. ;

h) le stockage, le transport ou la manipulation après livraison dans des conditions inadaptées à la nature du produit.

7.2. Les exclusions ne s'appliquent que lorsqu'il existe un lien de causalité raisonnable et techniquement démontrable entre la situation mentionnée et l'anomalie, la défaillance, la non-conformité ou le dommage vérifié, sans préjudice des règles obligatoires.

7.3. Sauf disposition contraire de la loi obligatoire, la garantie applicable et la garantie de disponibilité des pièces n'incluent pas les coûts d'installation, de désinstallation, de retrait, de réinstallation, de démontage des éléments environnants, de déplacements, de main-d'œuvre externe, de finitions, de remplacement de revêtements, de perte d'usage, de perte de production, de clientèle, de bénéfices ou autres coûts indirects.

7.4. Rien dans cette annexe ne doit être interprété comme excluant la responsabilité pour faute volontaire, négligence grave, préjudice corporel, responsabilité stricte du producteur, sécurité générale des produits ou droits des consommateurs non renoncables.



**Regiplast**
ZAE Avenue Louis Suder, BP 246
24052 PERIGUEUX CEDEX, France

T (+33) 5 53 03 82 00
https://www.oli-world.com/fr/

**OLI – Sistemas Sanitários, S.A.**
Travessa do Milão, Esgueira
3800-314 Aveiro, Portugal

**T** (+351) 234 300 200
Appel vers le réseau fixe national
**F** (+351) 234 300 210
www.oli-world.com
geral@oli-world.com

**8. Procédure de plainte et vérification technique**

8.1. Les défauts apparents ou dommages visibles détectables à la réception suivent le régime prévu par le CGDV, en particulier lorsque le transport est sous contrat OLI France S.A.S. : réservation expresse sur le bilan de passage, albarán ou document équivalent et plainte motivée dans un délai de 8 (huit) jours, sans préjudice de défauts cachés et de réglementations obligatoires.

8.2. Les défauts non apparents doivent être signalés par écrit à OLI France S.A.S. ou au service indiqué par OLI S.A. dès qu'ils sont découverts et, dans les relations B2B, dans un délai maximum de 60 (soixante) jours à compter de la connaissance du défaut, sauf indication contraire impérative ou convenue par écrit.

8.3. Lorsque l'urgence ou la nature de l'événement le justifie, la communication peut être précédée d'un contact téléphonique et doit être confirmée par écrit dans un délai raisonnable et, si l'urgence l'exige, dans un délai de 24 heures.

8.4. La plainte doit contenir, lorsque cela est pertinent : l'identification et les coordonnées du plaignant ; l'identification du PRODUIT, de la référence, du numéro de série ou du lot ; l'entité et le lieu d'achat ; la date d'achat ; la facture ou le document de vente ; le lieu d'installation ; la description de l'anomalie ; des photographies ou vidéos ; le type d'installation et les matériaux utilisés ; les conditions d'utilisation pertinentes ; et l'identification de l'installateur ou de l'entreprise d'installation.

8.5. Le PRODUIT, la pièce ou le composant revendiqué doit être conservé dans un état non modifié pendant une période raisonnable, afin de permettre une vérification technique par OLI S.A., OLI France S.A.S. par une compagnie d'assurance ou par un technicien désigné.

8.6. OLI S.A. peut demander des éléments supplémentaires, l'expédition du PRODUIT, l'accès au site d'installation ou la réalisation de tests, lorsque nécessaire et proportionnellement à la vérification de la plainte.

8.7. L'évaluation technique est basée sur la norme technique du PRODUIT au moment de sa fabrication et sur la documentation technique alors applicable, sauf indication contraire.

8.8. Les déclarations respectent le régime prévu dans le CGDV, sans préjudice des règles de garantie contenues dans cette annexe.

8.9. Le non-respect de la communication du produit en temps voulu, de sa conservation ou de la fourniture des informations nécessaires peut compromettre, en tout ou en partie, l'évaluation de la revendication ou l'exercice de la garantie, sauf disposition contraire de manière obligatoire.

**9. Mesures correctives, coûts et plaintes infondées**

9.1. Une fois le bien-fondé de la plainte confirmé, OLI S.A. adoptera la mesure corrective applicable et pourra réparer le produit, le remplacer, fournir une pièce de remplacement ou fournir une solution technique équivalente, selon les termes légalement admissibles.

9.2. Lorsqu'une mesure différente est due, à savoir une réduction de prix, un remboursement ou toute autre solution juridique, sa demande sera évaluée en fonction de la capacité d'intervention de chaque entité : OLI France S.A.S. en tant que vendeuse ; OLI S.A. en tant que fabricant et garant, le cas échéant.

9.3. Si le produit ou la pièce est arrêté ou en arrêt prolongé de stock, OLI S.A. peut fournir un produit, une pièce ou une solution compatible et fonctionnellement équivalente.

9.4. Si il est constaté que le PRODUIT n'est pas défectueux ou que le défaut n'est pas couvert par la garantie applicable, des coûts raisonnables de transport, d'analyse, de déplacement, de main-d'œuvre, de stockage, d'essais ou d'examen d'expert peuvent être facturés au demandeur, sauf obligation contraire.



**Regiplast**
ZAE Avenue Louis Suder, BP 246
24052 PERIGUEUX CEDEX, France

T (+33) 5 53 03 82 00
https://www.oli-world.com/fr/

**OLI – Sistemas Sanitários, S.A.**
Travessa do Milão, Esgueira
3800-314 Aveiro, Portugal

**T** (+351) 234 300 200
Appel vers le réseau fixe national
**F** (+351) 234 300 210
www.oli-world.com
geral@oli-world.com

9.5. Le produit reçu pour analyse et non couvert par la garantie applicable sera disponible pour la collecte pendant 10 (dix) jours ouvrables après communication écrite. Après cette période, il pourra être détruit, recyclé ou traité comme déchet, sans préjudice de la perception des coûts applicables.

**10. Garanties tierces, campagnes et déclarations commerciales**

10.1. OLI S.A. peut accorder des garanties commerciales supplémentaires, des campagnes promotionnelles, des services d'assistance, des conditions d'installation ou d'autres avantages de sa part, à condition de les communiquer aux clients selon les conditions légalement requises.

10.2. Les garanties, campagnes, services ou avantages accordés par des tiers, revendeurs, distributeurs, installateurs ou propriétaires des marques représentées sont contraignants uniquement pour ceux qui les accordent, sauf acceptation expresse et écrite par OLI S.A., qui ne s'applique qu'aux termes déclarés.

10.3. Les revendeurs, distributeurs, installateurs, détaillants ou autres tiers ne sont pas autorisés à prolonger, modifier, réduire, interpréter ou promettre au nom d'OLI S.A. des conditions autres que celles prévues dans la présente Annexe, sauf avec l'autorisation écrite d'OLI S.A.

10.4. OLI S.A. n'est pas responsable des déclarations commerciales, promesses de performance, conditions d'utilisation, campagnes ou garanties fournies par des tiers lorsqu'elles ne correspondent pas à la documentation technique officielle ou à la déclaration de garantie applicable.

**11. Emballage et recyclage**

11.1. OLI recommande que l'emballage de ses produits, après avoir perdu son usage prévu, soit recyclé par des moyens et des processus appropriés et socialement responsables.

**12. Données personnelles**

12.1. Les données personnelles fournies dans le cadre de réclamations ou de demandes de garantie ne seront traitées que pour analyse, traitement, réponse, assistance technique, gestion des plaintes et exercice ou défense des droits.

12.2. Les données peuvent être communiquées à OLI France S.A.S.., OLI S.A., centres techniques, installateurs autorisés, experts, assureurs, prestataires de services et compagnies d'assurance à qui la responsabilité civile pour dommages a été transférée, lorsque cela est nécessaire et légalement admissible.

12.3. Le traitement des données personnelles sera conforme au Règlement (UE) 2016/679, à la politique de confidentialité du groupe OLI publiée en www.oli-world.com, ainsi qu'à celles prévues dans les Conditions générales de vente (« CGDV »).

**13. Articulation avec le GCS, législation applicable et résolution des litiges**

13.1. La présente annexe fait partie des CGDV et est interprétée conjointement avec celles-ci. Les termes et garanties du Fabricant prévus dans cette annexe sont régis par la loi portugaise, sans préjudice des règles obligatoires applicables et des droits légaux obligatoires de l'acheteur ou du consommateur, qui ne sont pas exclus, limités, remplacés, suspendus ou altérés.

13.2. OLI S.A. adhère par la présente à l'accord d'arbitrage de la clause quinzième des CGDV OLI France S.A.S., soumis à l'arbitrage administré par la Cour d'arbitrage de Perigueux, conformément à ses Règlements, aux litiges avec des clients non consommateurs relatifs aux termes et garanties du Fabricant prévus dans cette annexe. Dans ces cas, l'arbitre unique ou le président du tribunal arbitral doit avoir une compétence prouvée en droit portugais.



**Regiplast**
ZAE Avenue Louis Suder, BP 246
24052 PERIGUEUX CEDEX, France

T (+33) 5 53 03 82 00
https://www.oli-world.com/fr/

**OLI – Sistemas Sanitários, S.A.**
Travessa do Milão, Esgueira
3800-314 Aveiro, Portugal

**T** (+351) 234 300 200
Appel vers le réseau fixe national
**F** (+351) 234 300 210
www.oli-world.com
geral@oli-world.com

13.3. Les autres règles applicables du droit, de la compétence, du règlement alternatif des litiges et de la protection des consommateurs, ainsi que les matières réservées aux tribunaux, sont contenues dans les CGI et les Conditions particulières ; en cas de conflit avec les règles obligatoires, celles-ci prévalent, dans la mesure de l'impération.

13.4. Cette annexe lie OLI S.A. dans ses termes exacts, sans préjudice de la correction de documents ou d'erreurs typographiques.



**Regiplast**
ZAE Avenue Louis Suder, BP 246
24052 PERIGUEUX CEDEX, France

T (+33) 5 53 03 82 00
https://www.oli-world.com/fr/

**OLI – Sistemas Sanitários, S.A.**
Travessa do Milão, Esgueira
3800-314 Aveiro, Portugal

**T** (+351) 234 300 200
Appel vers le réseau fixe national
**F** (+351) 234 300 210
www.oli-world.com
geral@oli-world.com